



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 18 octobre 2023.

## **Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.**

### Bassin de la Gartempe:

- Les mesures de crise de niveau 2 s'appliquent à l'ensemble du bassin. Pour les usages agricoles, les prélèvements sont interdits

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté.

Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par arrêté n°356 du 26 juillet 2023.

Monsieur le Préfet a signé le 17 octobre 2023 un arrêté préfectoral en ce sens

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du mercredi 18 octobre 2023 – 8 h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante : <https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieu-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle

Mél : [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers